

1 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise :

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom du produit : ISOFIX-PRENE

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Colle

Producteur / Fournisseur :

HIOT SAS - insomat
Zone industrielle Sud-Est - Rue du Bignon
35135 CHANTEPIE

<http://www.insomat.com>

Tél : + 33 (0) 2 99 22 32 23

Renseignements en cas d'urgence : ORFILA / INRS Tél : + 33 (0) 1 45 42 59 59

2 Identification des dangers :

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xi; Irritant

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.



F; Facilement inflammable

R11: Facilement inflammable.



N; Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme

pour l'environnement aquatique.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

A des effets narcotisants.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Éléments d'étiquetage

Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne.

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



Xi Irritant

F Facilement inflammable

N Dangereux pour l'environnement

Phrases R:

11 Facilement inflammable.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S:

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

23 Ne pas respirer la vapeur.

24 Éviter le contact avec la peau.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Identification particulière de certaines préparations:

Contient: colophane. Peut déclencher une réaction allergique.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3 Composition / informations sur les composants :

Caractérisation chimique: Mélanges

Description:

Adhésif à base de:

Caoutchouc polychloroprène

Composants dangereux:

La note P de l'Annexe 1 s'applique aux composants notés "(*)" de ce produit. Teneur en Benzène < 0,1 % en masse.

CAS: 92062-15-2 EINECS: 295-529-9	<p>solvant naphta naphténiq ue léger (pétrole), hydrotraité (*)</p> <p>☒ Xn R65; ☒ Xi R38; ☒ F R11; ☒ N R51/53 R67</p> <p>☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Asp. Tox. 1, H304; ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☒ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336</p>	25-50%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4	<p>acétate d'éthyle</p> <p>☒ Xi R36; ☒ F R11 R66-67</p> <p>☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336</p>	25-50%
CAS: 8052-10-6 EINECS: 232-484-6	<p>colophane</p> <p>☒ Xi R43</p> <p>☒ Skin Sens. 1, H317</p>	0,1-1%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours :

· **Description des premiers secours**

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· **Indications destinées au médecin:**

- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie :

· **Description des premiers secours**

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.

· **Indications destinées au médecin:**

- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Porter un vêtement personnel de protection.

· **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· **Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage :

· **Manipulation:**

· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger contre le gel.

· **Classe de stockage:** 3

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôle de l'exposition / Protection individuelle :

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

141-78-6 acétate d'éthyle

VME | 1400 mg/m³, 400 ppm

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Gants résistant aux solvants

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 4

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques :

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales.	
· Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Ambré
· Odeur:	Caractéristique
· Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	63 °C (DIN 53171)
· Point d'éclair :	-20 °C (DIN 53213)
· Température d'inflammation:	94 °C (DIN 51794)
· Température de décomposition:	> 150 °C
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,7 Vol % (EN 1839)
Supérieure:	11,5 Vol % (EN 1839)
· Pression de vapeur à 20 °C:	97 hPa (DIN 51640)
· Densité à 20 °C:	0,84 g/cm ³ (DIN 51757)
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible

· Viscosité:	
Dynamique à 20°C:	3100 mPas (Brookfield)
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	79,0 %
Eau:	0,1 %
· Teneur en substances solides: 21,0 % (ISO 3251)	
· Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.	

10 Stabilité et réactivité :

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses**
Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques :

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
141-78-6 acétate d'éthyle		
Oral	LD50	5620 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	11,72 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

12 Informations écologiques :

- **Toxicité**

· Toxicité aquatique:	
141-78-6 acétate d'éthyle	
EC50/48h	717 mg/l (Daphnia magna)
IC50/48h	3300 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
LC50/96h	230 mg/l (Pimephales promelas)
· Persistance et dégradabilité	
141-78-6 acétate d'éthyle	
Bio.Abbaubark./28 d	100 % (-)

- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination :



- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets	
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport :

· No ONU · ADR, IMDG, IATA	1133
· Nom d'expédition des Nations unies · ADR · IMDG · IATA	1133 ADHÉSIFS, consigne particulière 640H ADHESIVES (Solvent naphtha (petroleum), hydrotreated light naphthenic) ADHESIVES
· Classe(s) de danger pour le transport · ADR	
 	
· Classe · Étiquette	3 Liquides inflammables. 3

· IMDG	
· Class	3 Flammable liquids.
· Label	3
· IATA	
· Class	3 Flammable liquids.
· Label	3
· Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement:	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : solvant naphta naphénique léger (pétrole), hydrotraité (*)
· Marine Polluant:	Oui
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler:	33
· No EMS:	F-E, S-D
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.	
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	LQ7
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· Remarques:	Viscous according to ADR § 2.2.3.1.4
· IMDG	
· Remarques:	Viscous according to IMDG § 2.3.2.3.
· IATA	
· Remarques:	Viscous according to IATA § 3.3.3.1
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1133, ADHÉSIFS, 3, III

15 Informations réglementaires :

- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Prescriptions nationales:
 - Directives techniques air:

Classe	Part en %
II	25-50
NK	25-50

- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- **VOC (EU) %** 77,85 %
- **Code MAL** 5-3
- **VOC (EU)** 654,2 g/l
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations :

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R11 Facilement inflammable.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R38 Irritant pour la peau.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Acronymes et abréviations:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organization
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent

Note à l'utilisateur : Cette Fiche de Données de Sécurité complète nos Fiches Techniques mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elles contiennent sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est particulièrement attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il a été initialement conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité le respect des précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.